



**PRÉFET  
D'EURE-  
ET-LOIR**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**SOUS-PRÉFECTURE DE DREUX**

**Pôle Citoyenneté et Sécurité**

Tél. : 02 37 27 72 00

Fax : 02 37 46 80 72

Mèl : [pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr](mailto:pref-titres-dreux@eure-et-loir.gouv.fr)

**Dreux, le 1<sup>er</sup> décembre 2020**

**Arrêté n° 2020-74 SP/DREUX  
portant renouvellement d'habilitation dans le domaine funéraire  
de la SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000"  
située 46 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE**

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2223-19 à L 2223-46, R 2223-56 à R 2223-72, D 2223-34 à D 2223-39 et D 2223-80 à D 2223-87 ;

**Vu** le décret n° 2020-917 du 28 juillet 2020 relatif à la durée de l'habilitation dans le secteur funéraire et à la housse mortuaire ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 2014274-0001 en date du 1er octobre 2014 portant habilitation dans le domaine funéraire de la SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000" à LUISANT ;

**Vu** l'arrêté modificatif n° 2015-019 en date du 19 janvier 2015 relatif au changement de nom du responsable de la SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000" à LUISANT ;

**Vu** l'arrêté modificatif n° 2018-23 SP/DREUX en date du 26 juin 2018 relatif au changement d'adresse de la SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000" située 46 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE ;

**Vu** la demande de renouvellement d'habilitation formulée par M. Frédéric BROKA, Gérant de la SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000" située 46 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE, réputée complète le 27 novembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté préfectoral n° 61/2020 en date du 12 novembre 2020, portant délégation de signature au profit de Monsieur Xavier LUQUET, Sous Préfet de l'arrondissement de DREUX ;

**Sur** proposition de M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux ;

**ARRETE**

**Article 1er :** La SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000" située 46 Rue du Maréchal Leclerc 28110 LUCE est habilitée à exercer sur l'ensemble du territoire national les activités funéraires suivantes :

- Transport de corps avant et après mise en bière,
- Organisation des obsèques,
- Fourniture des housses, des cercueils et de leurs accessoires intérieurs et extérieurs ainsi que des urnes cinéraires,
- Gestion et utilisation des chambres funéraires,
- Fourniture des corbillards et des voitures de deuil,
- Fourniture de personnel et des objets et prestations nécessaires aux obsèques, inhumations, exhumations et crémations.

L'habilitation concernant ces activités est accordée pour une période de 5 ans à compter de la date du présent arrêté.

**Article 2 :** Le numéro d'habilitation est 20-28-0058.

2 - 4 rue des Capucins - 28100 DREUX - Standard : 02 37 27 72 00 - [www.eure-et-loir.gouv.fr](http://www.eure-et-loir.gouv.fr)

Horaires d'ouverture au public :

lundi, mercredi, jeudi et vendredi : 8h30-12h15 / 13h15-15h30 - mardi : 8h30-12h15



**Article 3** : L'établissement est placé sous la responsabilité de M. Frédéric BROKA, Gérant.

**Article 4** : Tout changement intervenant dans les éléments constitutifs de la demande d'habilitation fixés à l'article R 2223-57 du Code Général des Collectivités Territoriales doit être déclaré dans les deux mois au Sous-préfet qui a délivré l'habilitation.

**Article 5** : La demande de renouvellement devra parvenir à la Sous-préfecture de Dreux deux mois avant l'expiration de l'habilitation détenue.

**Article 6** : M. le Sous-préfet de l'arrondissement de Dreux, M. le Secrétaire Général de Chartres, M. le Maire de LUCE, M. le Directeur Départemental de la Sécurité Publique d'Eure-et-Loir, M. le Délégué Territorial d'Eure-et-Loir de l'Agence Régionale de Santé du Centre sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture et notifié à M. Frédéric BROKA, Gérant de la SARL "Pompes Funèbres Chartraines Funéraire 2000 de LUCE.

Le Sous-préfet



Xavier LUQUET

**Délais et voies de recours :**

Cet arrêté peut faire l'objet de recours auprès du Tribunal Administratif sis 28, rue Bretonnerie 45000 ORLEANS en application des articles R 421-1 et suivants du Code de justice administrative.